



Avel Eusa

GAZETTEN ENEZ EUSA / BULLETIN MUNICIPAL ILE D'OUESSANT

DECONFINEMENT LIMITE

En avril ne te découvre pas d'un fil ! En mai ne fait pas ce qu'il te plaît ! La sagesse populaire doit s'adapter aux circonstances. Il n'y aura pas de grand feu d'artifice le 12 mai, cette date tant attendue du déconfinement. Si certains avaient encore des illusions, mais ils doivent être peu nombreux, le discours du 1^{er} ministre a pu doucher certaines illusions. Certes, le verrou se desserre un peu, mais le mot d'ordre reste la vigilance. On peut commenter à l'infini toutes les dispositions prises -ou pas prises- mais laissons cela aux spécialistes qui ont réponse à tout et qui s'épanouissent sur les écrans de télévision et sur les réseaux sociaux à une vitesse au moins égale à la propagation du virus ! Nous en profitons également pour rappeler que les communes ne sont pas décisionnaires pour l'immense majorité des décisions qui sont prises et qui relèvent principalement de l'Etat. Donc, je demande à ceux qui, même de bonne foi, pensent qu'un maire peut déroger selon son bon vouloir ou celui de ses habitants, de se remettre en question. Nous sommes dans un état de droit, centralisé de surcroît, et les Maires n'ont pas le pouvoir de réglementer en contredisant des mesures prises par l'état. Cela ne signifie pas d'ailleurs qu'on ne peut pas manifester un certain mécontentement comme ce fut le cas pour l'accès au littoral.

Mais, si tout va bien, de nouvelles dispositions seront mises en application à partir du 11 mai. Attention néanmoins, tout est réversible en fonction de l'évolution de l'état sanitaire et le 7 mai, de nouvelles annonces devraient être faites !

Pour l'instant, nous retiendrons l'étape fixée par le gouvernement, c'est-à-dire la période allant du 11 mai au 2 juin.

Nous vous donnons ici les principales informations qu'il est bon de retenir, sous la forme de questions et de réponses. Ces réponses ne sont pas définitives car vous aurez remarqué que ces derniers temps la vérité d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain !

Vous avez dit virus ?

Ouessant n'a pas été vraiment « contaminée » pour l'instant, même s'il faut rester prudent sur cette question. Par contre il y a un virus très insidieux qui dort pendant de longs mois et ressort de temps en temps. Ce virus ne sort que la nuit car il a très peur. Il ne signe jamais et ne revendique jamais car il n'a pas d'autre message à faire passer que la haine, la bêtise et la lâcheté. Il s'en est pris récemment à des biens (14 voitures !), mais derrière les biens, des pneus lacérés, il touche des personnes et leur famille. Il fait d'autant plus mal qu'il ne reflète pas du tout l'esprit et l'attitude de l'immense majorité de nos concitoyens qui je n'en doute pas se sentent atteints collectivement par ces coups de couteaux rageurs dans notre « bien vivre ensemble » !



Sommaire

Questions réponses déplacements, transports	p.2
Questions-réponses les commerces et services	p.3
Les déchets	p.4
Le port du masque	



ATTESTATION ...



Les déplacements

Pourra-t-on se déplacer librement ?

Il n'y aura plus besoin d'autorisation, d'attestation, ni de motif pour se déplacer, sauf à plus de 100 km de son domicile, où seuls les déplacements professionnels ou pour raison impérieuse sont autorisés. Pour Ouessant cela signifie en gros que nous pourrions recevoir des personnes du Finistère et que les Ouessantins pourront aller dans tout le Finistère sans attestation.

Les résidents secondaires qui respectent cette distance de 100 km pourront-ils venir à Ouessant ?

En théorie, on ne voit pas au nom de quoi on pourrait les en empêcher s'ils habitent à « moins de 100 km ». Mais les résidents secondaires venant de plus loin ne pourront pas venir.

Pourra-t-on aller à la plage ? Sur les sentiers côtiers ? En mer ?

L'accès aux plages reste interdit, cela a été précisé dans le discours du Premier Ministre. Disons-le clairement c'est incompréhensible. Quid de l'accès au littoral ? De l'accès aux ports ou mouillages et de la permission d'aller en mer ? Pas de réponse claire pour l'instant. Le Maire d'Ouessant a cosigné avec le Président de la Région Bretagne un courrier pour le premier ministre demandant qu'il autorise les Maires à prendre les décisions qui leur paraissent adaptées et donc de pouvoir par exemple ouvrir les plages ou le littoral... Il est évident que dans le contexte d'un déconfinement limité, sans tourisme, cette mesure est plus ressentie comme une brimade ou une méconnaissance qu'un dispositif sanitaire... **Aux dernières nouvelles, sur demande du maire au préfet, on pourra autoriser l'accès au littoral et aller à la pêche à la grève ou en mer !**

Les transports

La Penn Ar Bed va-t-elle reprendre des rotations plus régulières ?

La réponse est « oui », mais là encore, progressivement.

Dans un premier temps, jusqu'au 2 juin, le bateau reprendra ses rotations quotidiennes, sauf le samedi-dimanche.

DU LUNDI AU JEUDI

Départ Brest 8h20 – Départ Le Conquet 9h45 – Arrivée Ouessant 11h15 –

Départ Ouessant 17h – Arrivée Le Conquet 18h15

VENDREDI

SERVICE INSULAIRE : Départ Ouessant 8h30 – Arrivée Le Conquet 9h45 – Départ Le Conquet 17h30 – Arrivée Ouessant 18h45

Départ Le Conquet 9h45 - Arrivée Ouessant 11h15 – Départ d'Ouessant 16h et 18h45(direct Brest)

PAS DE BATEAU LE WEEK-END

SEMAINE de l'ASCENSION

Rotations le lundi, mardi, mercredi, vendredi, dimanche. Pas de rotation jeudi 21 et samedi 23 mai.

Durant cette semaine de l'Ascension, le service « insulaire » du vendredi aura lieu mercredi 20 mai (départ 8h30 d'Ouessant – retour 17h30)

LES CORRESPONDANCES DE CAR SERONT ASSUREES (CARS DE L'ELORN)

LE PARKING DES ILES SERA OUVERT

ATTENTION : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE A BORD DU BATEAU ET DU CAR !



Reprise de l'avion prévue pour le 2 JUIN, selon l'évolution de la situation.



Les commerces

Les commerces vont-ils rouvrir ?

Actuellement, seuls les commerces de première nécessité ont eu l'autorisation de rester ouverts. A compter du 11 mai tous les commerces pourront rouvrir à l'exception notable des restaurants et des bars. Cela signifie que notre économie locale basée en grande partie sur le tourisme ne repartira pas sitôt.

Les hôtels et gîtes pourront accueillir des professionnels ou des personnes en déplacement sur l'île. Par contre si les hôtels ne pourront pas ouvrir leur restaurant, ils pourront livrer dans les chambres ou faire de la vente à emporter.

Il est vrai également que beaucoup d'entreprises qui pourraient ouvrir de nouveau ne le feront pas faute de clients tant que le tourisme ne repart pas, et avec des contraintes sanitaires très contraignantes.

En ces temps difficiles pour nos commerces, artisans, entreprises, plus que jamais pensons à « consommer local » ! C'est l'avenir de l'économie insulaire qui est en jeu !

Et les services publics ?

Là aussi, les choses vont s'améliorer même si le retour à la normale sera progressif.

LA POSTE :

Ouverture du bureau de poste de Ouessant à partir du Lundi 11 Mai.

Ouvert du lundi au samedi de 9H à 12H- + mercredi de 14h à 16h30

MAISON FRANCE SERVICES (pôle emploi, CAF, impôts etc...)

Ouverte tous les matins et sur rendez-vous l'après-midi si besoin.

Possibilité de joindre la Maison France Services d'Ouessant tous les matins par **téléphone** au **02/98/48/89/93** ou de laisser un message sur le répondeur.

Possibilité également de joindre la Maison France Services d'Ouessant **par mail** à msap.ouessant@laposte.fr, une réponse est apportée dans les 24h.

La MAM :

La MAM rouvre ses portes dès lundi 11 mai. Contacter les assistantes maternelles au 07 68 63 98 95

ENSEIGNEMENT :

Pour l'école, un courrier conjoint du Maire et du directeur a été envoyé aux parents pour leur expliquer les conditions de réouverture à partir du 11 mai. Pour le collège, seuls les 6^e et 5^e retournent au collège à partir du 18 mai. Les 4^e et 3^e poursuivent l'enseignement à distance.

SERVICES MUNICIPAUX

Ils vont rouvrir progressivement mais en tenant compte d'un protocole très rigoureux qui complique beaucoup l'organisation du service. C'est pourquoi nous ne rouvrons pour l'instant qu'une partie des services. (La cantine et la bibliothèque ne rouvrent pas pour l'instant).

Réouverture de l'accueil à la Mairie

**A compter du 11 mai, l'accueil de la mairie sera ouvert aux horaires suivants :
9h-11h30 et 14h-17h (15h30 le vendredi)**

Les personnes seront accueillies une par une, une zone d'attente sera installée dans le sas d'entrée. La sortie se fera par la salle du conseil.

Les mesures barrières et de distanciation devront être appliquées.

Les entretiens avec le maire, les adjoints, la garde-champêtre, la secrétaire de mairie, les services comptabilité, aide à domicile et CCAS, élections, urbanisme se font uniquement sur rendez-vous au 02 98 48 80 06.

La Mairie vous remercie de votre compréhension.



LA POSTE



DECHETS

Organisation de la collecte

A compter du lundi 11 mai, la collecte des bacs verts (ordures ménagères) et jaunes (collecte sélective) se fera comme suit :

Bacs verts : le mardi - Bacs jaunes : le jeudi

Nous vous demandons de :

- Mettre les déchets liés au virus (gants, masques, mouchoirs, lingettes) dans le bac vert dans un sac fermé.
- Sortir vos bacs fermés pour 8 heures du matin.
- Ne pas mettre de déchets (sacs, cartons...) en dehors des bacs.
- Ne sortir vos bacs jaunes que s'ils sont pleins.



Ensemble, réduisons nos déchets !

Réouverture de la déchèterie

A compter du lundi 11 avril, la déchèterie sera ouverte aux horaires suivants :

Lundi, mercredi, jeudi : 10h – 12h et 14h - 16h30

Vendredi : 10h - 12h et 14h - 15h30

Mardi, samedi : déchèterie fermée

Nombre de véhicules dans l'enceinte de la déchèterie limité à 2 (filtrage au portail)

Professionnels : uniquement sur RDV au 02 98 48 80 06

NB : la commune dispose d'un nombre limité de bennes. En cas d'afflux massif de déchets, nous pourrions être amenés à fermer la déchèterie le temps d'évacuer les bennes.

Dans les commerces, services, partout nous vous demandons de bien respecter les consignes de distanciation et les gestes barrière afin de préserver la santé de tous !

LES MASQUES

Sont-ils obligatoires ?

Ils sont obligatoires dans tous les transports publics, donc dans le bateau et le car. Ils sont fortement conseillés dans les commerces et peuvent même y être imposés.

Qui fournit les masques ?

- **La Commune** a commandé le 21 avril 2 000 masques grand public. Ils seront distribués à partir de la semaine prochaine à chaque habitant selon les modalités suivantes :

×distribution en porte à porte par les conseillers municipaux avec une notice d'utilisation et d'entretien.

×deux masques gratuits par personne.

400 masques sont arrivés en Mairie.

Ceux qui en ont besoin pour prendre le bateau peuvent venir en retirer aux heures d'ouverture.

- **La pharmacie** dispose de masques « grand public » en tissu ou de masques jetables.

- **Site web de la Poste** pour permettre aux entreprises (de moins de 50 salariés) de se fournir en masques. (Plate forme [masques-pme.laposte.fr](https://www.masques-pme.laposte.fr)).

I La pose du masque



I Le retrait du masque



Porter un masque ce n'est pas « je me protège moi-même », mais plutôt « je protège les autres et les autres me protègent ! »